SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Varenne Selection** (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500BI6XBGAXWVZH64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** __%	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** __%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La société de gestion intègre systématiquement l'identification et la mesure du risque de durabilité dans son processus d'investissement *Long Equity - Enterprise Picking*, en attribuant un score ESG propriétaire basé sur l'évaluation de 40 facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, complémentaire à l'analyse financière classique. Ce module d'analyse ESG spécifique fait partie intégrante du processus d'analyse de pré-investissement : pour une entreprise donnée, une note ESG est attribuée sur une échelle (0 pire - 5 meilleur) ; si la note ESG est inférieure à 3, l'entreprise n'est pas éligible à l'investissement, quelle que soit la solidité des autres modules d'analyse. La stratégie *Long Equity - Enterprise Picking* représente plus de 50% des actifs du Fonds depuis le 31 octobre 2022.

De plus, le Fonds appliquera une politique d'exclusion à la stratégie *Long Equity-Enterprise Picking*, excluant les sociétés opérant dans des secteurs tels que les armes nucléaires et controversées, la pornographie, le tabac ou violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies, évalués par le fournisseur de données du Fonds.
Enfin, la société de gestion s'engagera auprès des entreprises du fonds dont l'ESG est dans le quintile inférieur, pour encourager un changement positif dans leurs informations et/ou pratiques ESG.
Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Fonds, mais à des fins de comparaison, la Société de gestion considère l'univers d'investissement.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le Fonds dispose des indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales :

- La note ESG pondérée du Fonds et de l'univers d'investissement :

Indicateur	Stratégie Long Equity-Enterprise picking	Univers d'Investissement*
Score ESG au 30/12/2022 (0 pire- 5 meilleur)	3,43	2,76

*Marchés dévoloppés hors Japon

Le score ESG pondéré de la stratégie *Long Equity-Enterprise picking* du Fonds est de 3,43/5 à la fin décembre 2022 par rapport à un score de 2,76/5 pour l'univers d'investissement.

- Le nombre de participations dans le fonds avec lesquelles la société de gestion a un plan d'engagement formel :
A la date de notation, sur les 15 émetteurs de la stratégie, 3 ont été formellement engagés par la société de gestion. Les engagements seront détaillés dans le rapport sur l'actionnariat actif et l'intendance disponible sur le site web de la société. Les trois engagements ont été clôturés en janvier 2023 et ont conduit à une amélioration de la notation ESG interne.
- Le nombre de titres détenus par le Fonds en infraction avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (tels qu'ils ont été couverts et traités par le fournisseur de données du fonds):

Metric	Description	% of the asset of the Sub-fund as of 30/12/2022
Exclusions UNGC	Companies in breach of one of the Ten Principles of the UN Global Compact exclusions (based on the Ten Principles of Global Compact defined by the United Nations as covered and addressed by the Sub-Fund's data provider)	0%
Exclusions Controversial weapons	Companies involved in controversial weapon business,	0%

- ***…et par rapport aux périodes précédentes?***

Non applicable car 2022 est la première période d'information périodique pour le Fonds.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?***

  Non applicable parce que le Fonds promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  Non applicable parce que le Fonds promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

  - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

    Non applicable parce que le Fonds promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

  - *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

    Non applicable parce que le Fonds promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (ci-après "PAIs") sont prises en compte à deux niveaux dans le processus d'investissement.
Premièrement, la politique d'exclusion du Fonds s'applique aux PAIs suivants :
- Les entreprises qui enfreignent l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations unies (sur la base des dix principes du Pacte mondial définis par les Nations unies et couverts et pris en compte par le fournisseur de données du Fonds),
- les entreprises impliquées dans le commerce d'armes controversées.

Ensuite, la méthodologie propriétaire de notation ESG pour la stratégie *Long Equity - Enterprise Picking* prend en compte des PAIs tels que la diversité des sexes au sein des conseils d'administration, les émissions de gaz à effet de serre, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, l'exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Long equity-Enterprise picking

Les principaux investissements détenus par le Fonds au 30 décembre 2022 sont les suivants[1]:

Name	Sector	Country	% of Asset as of 30 December 2022*
Starbucks Corp	Consumer Discretionary	United States	15,45
JD Sports Fashion PLC	Consumer Discretionary	United Kingdom	12,10
EssilorLuxottica SA	Consumer Discretionary	France	11,90
Dollar General Corp	Consumer Discretionary	United States	11,41
Sesa SpA	Information Technology	Italy	9,21

* Données issues de la stratégie Long Equity-Enterprise picking présentées en Exposition Delta adjusted

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A partir du 31 octobre 2022, le Fonds a pris l'engagement d'investir un minimum de 50% de ses actifs dans des titres alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales (#1) promues par le Fonds.
Le reste sera constitué par les autres stratégies du Fonds telles que les Situations Spéciales, les Contrats Financiers, les liquidités ou équivalents de liquidités.

- ***Quelle était l'allocation des actifs?***

[1] Delta Adjusted : Pour tout instrument à caractère optionnel, l'exposition « Delta Adjusted » est égale à l'exposition correspondante à la quantité équivalente en titres. Pour tout instrument non-optionnel, cette exposition est égale à la valeur notionnelle.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

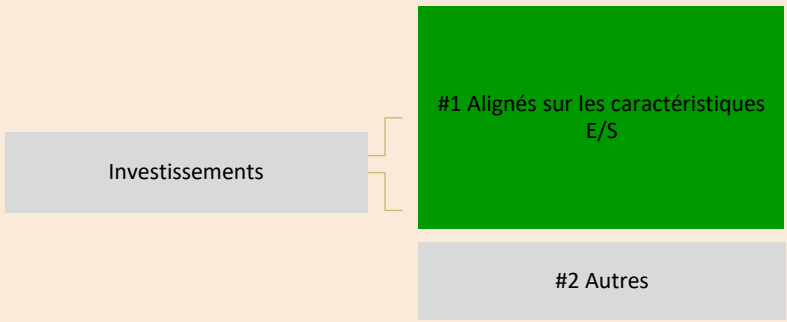

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En date du 30 décembre 2022, 92,31% des investissements sont alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales du Fonds[2].

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

En date du 30 décembre 2022 :

- 11,35% pour la stratégie Situations Spéciales
- 0,54 % Cash ou cash équivalent et Dérivés / Contrats financiers

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable, le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

[2] Données présentées en exposition delta adjusted

Sector	% as of 30 December 2022*
Communication Services	3,92
Consumer Discretionary	74,04
Consumer Staples	5,33
Health Care	2,37
Industrials	3,31
Information Technology	9,94

* Données issues de la stratégie Actions-Long présentées en Exposition Delta

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[3] ?***

Non applicable, le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[3] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 /1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

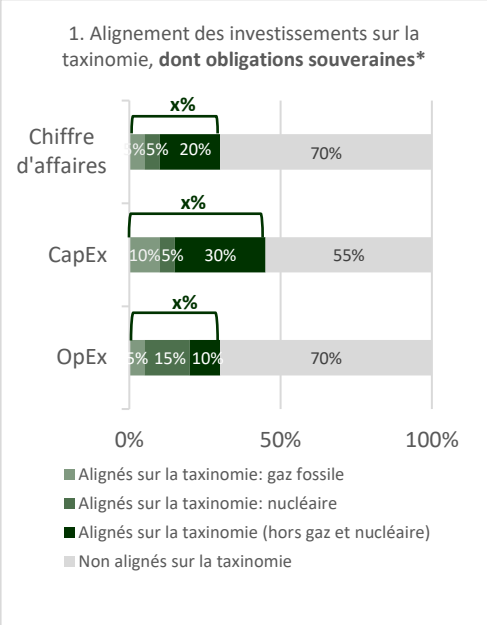

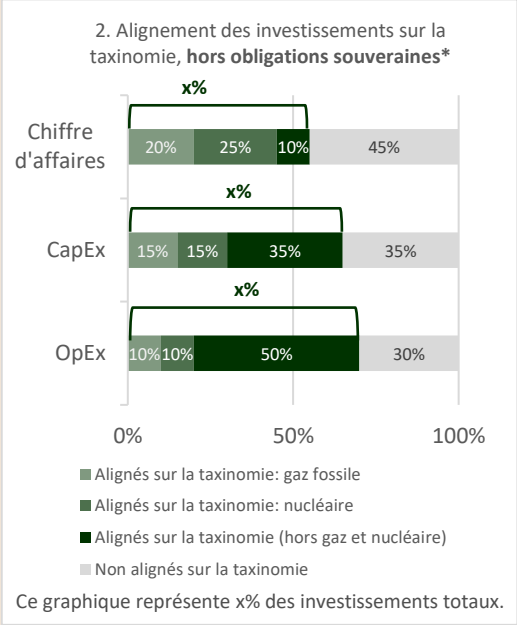

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations sourveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..*

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable, le Fonds ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable, le Fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables sur la plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Pour les investissements inclus dans la catégorie "Autres", la politique d'exclusion est appliquée à tous les investissements Longs.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

En tant qu'investisseur de long terme, la société de gestion considère qu'il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance par le biais d'une politique de vote appropriée. Varenne Capital Partners utilise les services de International Shareholder Services Inc. (ISS) pour exercer ses droits de vote. Le vote est conforme aux recommandations qui intègrent les meilleures pratiques de gouvernance, les actions à entreprendre et les processus sur les sujets liés aux piliers Environnemental et Social. Notre vote suit également les principes de promotion de la responsabilité, de la transparence, de l'honnêteté et de l'intégrité au sein des entreprises.

Varenne Capital considère que le dialogue avec les équipes de direction des entreprises sélectionnées est une étape analytique nécessaire avant tout investissement dans le panier Enterprise Picking. Varenne Capital exclut bien évidemment la possibilité de devenir actionnaire d'une entreprise qui ne répondrait pas aux critères fondamentaux de transparence et de volonté de dialogue avec ses investisseurs. Cette activité cruciale intervient à la fin du processus d'analyse et permet à nos analystes d'évaluer la qualité de l'équipe dirigeante, le bien-fondé de la stratégie mise en œuvre et les ressources disponibles pour la déployer avec succès. Une fois la position initiée, nous visons à engager un dialogue régulier et ouvert avec l'entreprise tout au long de la durée de vie de l'investissement. Toute détérioration prolongée de la qualité des interactions pourrait conduire à un désinvestissement complet.
Suite au processus interne de notation ESG, Varenne Capital identifiera les entreprises dans le quintile inférieur de la stratégie et engagera avec elles un dialogue direct pour améliorer la divulgation ESG et/ou améliorer les pratiques ESG. En 2022, 3 entreprises ont été engagées directement par la société de gestion.

Reflétant son engagement de transparence, Varenne Capital Partners publie chaque année sur son site internet un rapport sur l'exercice des droits de vote et l'engagement.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.